

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 septembre 2015.

Présents :

Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mme CAILLAUD Louissette, Mr PUAUD Christian, Mmes GONNORD Catherine, ROUSSELARD Marie-Christine, Mr MARILLEAUD Freddy, Mmes FUZEAU Martine, ROUGER Marie-Claude, Mr DOYEN Olivier, Mme DENIS Lucie, Mr TOURRAINE France, Mme ROUSSELOT Nathalie.

Absents excusés :

Mrs VERGER Jean-Yves, LANDRY Jean-Michel (procuration à DIGUET Francette le 03/10/2015).

Mme DIGUET Francette a été désignée secrétaire de séance.

N° 073-05/10/2015 : Suppression d'un poste à temps complet et création d'un poste à temps non complet au service technique suite à la demande de diminution horaire d'un agent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques a demandé la modification de son temps de travail. Il est actuellement à temps complet mais souhaite passer à 28h hebdomadaires.

Le comité technique a été saisi et il a au cours de sa réunion du 01/09/2015 émis un avis favorable à la diminution horaire.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 01/09/2015

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose au conseil municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, suite à la demande d'un agent et après l'avis favorable du comité technique du 01/09/2015 :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe créé sur un temps complet (35H hebdomadaires)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

- de créer en remplacement, un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 28H par semaine à compter du 01 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ces propositions.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié comme suit :

SITUATION AVANT LE 1 ^{ER} NOVEMBRE 2015			
CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Agent de maîtrise	C	2	Temps complet (35 heures)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet (35 heures)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	4	Temps complet (35 heures)
TOTAL	C	7	Temps complet (35 heures)
SITUATION APRES LE 1 ^{ER} NOVEMBRE 2015			
CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Agent de maîtrise	C	2	Temps complet (35 heures)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet (35 heures)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	4 dont 3 et 1	Temps complet (35 heures) 28 heures hebdomadaires
TOTAL	C	7	6 à temps complet et 1 à 28 heures hebdomadaires

N° 074-05/10/2015 : Modifications budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un bilan de la situation budgétaire et propose les modifications suivantes :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

DESIGNATION	Article	Recettes	Dépenses
Remboursement rémunération du personnel	6419	17 000 €	
Dotation de solidarité rurale	74121	2 000 €	
Dotation nationale de péréquation	74127	2 000 €	
Région	7472	4 000 €	
Dotation unique compensation T.P.	748314	2 000 €	
Etat : compensation au titre des exonérations T.H.	74835	7 000 €	
Autres participations	7488	11 000 €	
Produits exceptionnels divers	7788	5 000 €	
Alimentation	60623		5 000 €
Fournitures de voirie	60633		10 000 €
Matériel roulant	61551		3 000 €
Primes d'assurances	616		6 000 €
Remboursement à d'autres organismes	62878		2 000 €
Taxes foncières	63512		200 €
Participation formation professionnelle	6333		1 000 €
N.B.I., S.F.T.	64112		500 €
Personnel non titulaire	6413		5 000 €
Cotisation ASSEDIC	6454		800 €
Autres charges	6488		500 €
Contributions organismes regroupement	6554		2 000 €
Subventions de fonctionnement aux associations	6574		4 000 €
Virement à la section d'investissement	023		10 000 €
Virement de la section de fonctionnement	021	10 000 €	
Taxe d'aménagement	10226	6 000 €	
Emprunts	1641		- 1 000 €
Frais réalisation documents urbanisme	202		2 000 €
Bâtiments scolaires	21312		4 000 €
Autres bâtiments publics	21318		15 000 €
Matériel de transport	2182		3 000 €
Mobilier	2184		5 000 €
Autres immobilisations corporelles	2188		8 000 €
Installation, matériel et outillage	2315		- 20 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications proposées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

La séance du conseil municipal du 5 octobre 2015 comporte 2 délibérations numérotées 073-05/10/2015 à 074-05/10/2015.